

Image not found or type unknown



Règlement des primes d'assurances par prélèvements

Par **flecheargent_old**, le **03/07/2007** à **15:13**

Bonjour, rnJ'ai un contrat habitation et un contrat auto chez une même compagnie d'assurance. rnJe paie les primes de mon contrat habitation par chèque à échéance et celles de mon contrat auto par prélèvements mensuels. rnJ'ai d'ailleurs signée une autorisation de prélèvement à cet effet. rnEst-ce que ma compagnie d'assurance peut sans me prévenir effectuer des prélèvements bancaires pour régler les primes de mon contrat habitation ? Alors que je n'ai pas signé d'autorisation ? rnMerci de votre réponse.